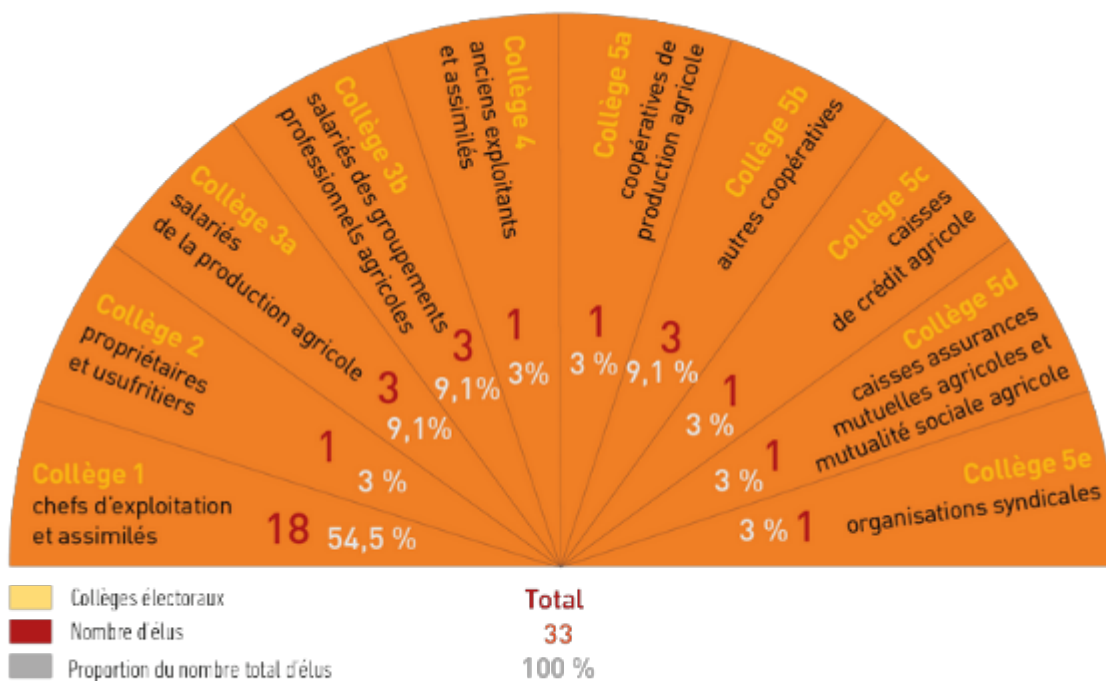


Agriculture | Cinq candidats à l'élection de la Chambre d'agriculture 17



34 743 électeurs, dont 6285 exploitants agricoles, sont appelés aux urnes du 21 au 31 janvier à minuit. Les acteurs du monde agricole devront se prononcer sur une liste dans le collège correspondant à leur statut : chefs d'exploitation, salariés de la production agricole, salariés des GPA (type MSA, Chambre d'Agriculture, etc), propriétaires, retraités, coopératives, mutuelles, syndicats et coopératives agricoles. Le dépouillement se fera le 6 février, pour une installation de l'Assemblée le 6 mars.

Pour la première fois, le nombre de représentants à la chambre va passer de 46 à 36. Une décision de l'Etat que regrette le directeur général des Chambres 17 et 79 Pol Lefebvre : « Cette mesure se répercute le plus durement sur le collège des chefs d'exploitations, qui n'aura désormais plus que 18 membres pour siéger. Etre représentant prend du temps, c'est un véritable investissement. Or s'il y a moins de personnes pour autant de travail, on prend le risque d'avoir moins d'investissement de leur part, et moins de retour de terrain, alors que leur implication est fondamentale pour la Chambre ». Officiellement, l'Etat n'aura pas motivé cette décision de réduction des effectifs. « Si c'est pour baisser les coûts, je rappelle qu'en dehors du président, les représentants de la Chambre ne sont pas rémunérés mais juste indemnisés pour leurs frais, qui représentent quelques dizaines de milliers d'euros annuels », poursuit Pol Lefebvre.



RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COLLÈGES ÉLECTORAUX

Pour cette élection, la Chambre espère cette année dépasser les 40% de participants de la dernière fois. Les électeurs vont retrouver les nouvelles listes des 5 fédérations qui s'étaient présentées il y a six ans : le duo FNSEA-JA, qui avait remporté les élections avec 48,58% des voix ; la Coordination rurale (29,08% des voix), la Confédération paysanne (15%) et le Modef (6,9%).

La FNSEA - JA : continuer la lutte engagée

La FNSEA-JA se veut rassembleur de toutes les agricultures, intensives, extensives, raisonnées, bio ou non. Au plan national, elle milite notamment pour "obtenir une répercussion des variations des coûts de production, de l'aval de la chaîne jusqu'au consommateur". Après avoir défendu "une contractualisation renouée, adossée à un dispositif de mesures pour équilibrer les forces et sanctionner les abus", lors des Etats Généraux de l'Alimentation, la FNSEA-JA compte poursuivre le combat de la revalorisation du revenu des agriculteurs. Forte de l'obtention de la conservation des taux bas de la Taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) pour les agriculteurs, la FNSEA milite pour une politique publique "efficace" de gestion des risques, aussi bien pour les aléas naturels qu'économiques. La transmission et l'installation sont également au cœur des préoccupations de la FNSEA-JA. Après avoir instauré, avec les Chambres d'agriculture, des formations spécifiques à chaque filière pour la reprise d'exploitation, la FNSEA compte développer l'accompagnement à la transmission. Elle milite notamment pour un régime de retraite commun et une base de retraite mensuelle minimum équivalente à au moins 85% du Smic, financée par la solidarité nationale. Concernant les projets de réserves de substitution, les circuits-courts ou le développement des agro-énergies, les co-listiers Luc Servant et Cédric Tranquart sont longuement revenus sur ces préoccupations locales lors de la présentation de la liste et de ses projets, en décembre dernier.

En savoir plus : les 6 engagements de la FNSEA-JA (ici)

La Coordination rurale : entre protectionnisme et ouverture du dialogue

La Coordination rurale se présente cette année avec une liste considérablement rajeunie, composée essentiellement de jeunes agriculteurs dont c'est la première élection. « Ils sont en désaccord avec les politiques actuelles et se retrouvent davantage dans nos valeurs », explique la tête de liste Thierry Boucard, épaulé par l'agricultrice Linda Viaud. Parmi les 30 « points » portés par la Coordination, la transmission et l'installation sont au cœur des préoccupations. Elle demande une simplification du parcours à l'installation ; un montant de la Dotation jeunes agriculteurs unique et revalorisé ; un cautionnement de l'État sur les prêts liés à l'installation ; une limitation du Plan de professionnalisation personnalisé et surtout, la suppression du critère d'âge pour l'obtention des aides à l'installation, pour aider notamment les candidats à l'installation non issu du milieu à faire aboutir leur projet. Pour Thierry Boucard, il y a également tout un travail de pédagogie à mener auprès des exploitants pour faire accepter le statut d'agriculteurs pluriactifs, ayant une activité complémentaires en plus de leur - généralement petite-exploitation. Selon la tête de liste, il faut également « remettre du dialogue » dans le cadre des transmissions/installations. « Aujourd'hui, les propriétaires n'ont presque plus de droit de regard sur le devenir de leur terre. Il serait plus simple de faire se rencontrer candidats à la reprise et agriculteurs partants pour échanger sur un projet agricole plutôt que de laisser la SAFER trancher ». La Coordination serait plutôt favorable à la mise en place d'un système de parrainage : « grâce à un statut adapté, les agriculteurs ayant l'âge de prendre leur retraite pourraient ainsi transmettre leur savoir ; un moyen pour les jeunes de conforter leurs compétences ».

La Coordination revendique également un protectionnisme communautaire européen, voire français, et compte demander la révision de la PAC. « On pourrait mettre en place une exception agricole française comme on l'a fait pour le cinéma », analyse Thierry Boucard. La Coordination milite notamment pour une TVA sociale sur les

céréales d'importation, comme le maïs venant d'Ukraine ou d'Amérique latine, qui permettrait notamment de financer la protection sociale des agriculteurs. Elle demande aussi un meilleur contrôle des produits d'importation des coopératives les importants. « On veut nous faire arrêter le glyphosate ! Qu'on commence par arrêter les importations de produits agricoles dans lesquels on retrouve des taux de pesticides bien plus élevés que dans nos produits ! »

Concernant l'irrigation et les projets de création de réserves de substitution sur le département, la coordination y est favorable. « Nous allons vers des périodes de pluies abondantes l'hiver et de sécheresse l'été, et l'eau non stockés par les nappes phréatiques l'hiver s'écoule vers la mer », analyse Thierry Boucard, pour qui les bassines permettraient une meilleure gestion de l'eau sur l'année, assurant une sécurisation de la production et donc le revenu des agriculteurs, ainsi qu'une amélioration du milieu naturel. Même positionnement favorable au développement des agro-énergies comme la méthanisation, « à condition que les projets soient portés par un agriculteur ou un groupement d'agriculteurs et que sa production reste au bénéfice des porteurs de projet et ne parte pas dans un réseau de distribution extérieur ».

[En savoir plus : les 30 points d'actions de la Coordination en détail \(ici\)](#)

La Confédération Paysanne : faire rimer modernité et qualité

En finir avec l'image vieillotte d'une agriculture paysanne qui serait rétrograde, collée trop souvent à la Confédération paysanne. C'est l'objectif global porté par le trio Dominique Mallet, Anne Fichet et Etienne Morel en tête de la liste de la Confédération paysanne 17. « Nous voulons aller vers une agriculture moderne, avec des drones et de l'électronique, certes, mais une agriculture moderne à notre sens doit être une agriculture de qualité qui ne rend malade ni ses consommateurs ni ses agriculteurs », résume Etienne Morel. La Confédération milite pour une sortie des pesticides, tout en ayant conscience qu'il « faudra prendre des mesures d'accompagnement pour en sortir ». « Il y a tout un travail et des études à réaliser au niveau de la Chambre pour trouver des alternatives et accompagner les agriculteurs vers une solution rentable et pérenne », dans le respect de l'environnement et du bien-être des agriculteurs et de leurs animaux.

Concernant le développement de l'irrigation et de la création de réserves de substitution, la Confédération garde un avis nuancé. « Avec le changement climatique, irriguer va devenir une nécessité », explique Etienne Morel, « Mais on ne veut pas que 80 % des exploitants payent des réserves de substitution pour ne bénéficier qu'à 10% d'entre nous. Nous ne sommes pas contre, à condition d'aller vers un partage équitable de la ressource entre les usagers, y compris non agricoles ». La Confédération aimerait également que la gestion de l'eau bénéficie en premier lieu à des « cultures de valeur ajoutée », comme le maraîchage, l'élevage ou les cultures de rotation type champs de luzerne, opposé par exemple à la culture intensive du maïs, « qui rapporte peu par rapport à son coût en eau » et qui ne bénéficie au final que très peu à l'économie locale, puisqu'exporté dans sa grande majorité.

La problématique de l'irrigation ne va pas sans poser la question de la qualité de l'eau. Pour la Confédération, les normes environnementales imposées ces dernières années vont dans le bon sens mais ne sont pas suffisantes. Il n'est pas question d'en rajouter d'autres, aux agriculteurs déjà bien contraints, mais plutôt « de faire différemment de l'existant ». En créant par exemple des Mesures agro-environnementales (MAE). Une pourrait notamment s'appliquer aux terres en bord de fleuve et de rivières, pour sanctuariser les parcelles subissant du ravinement, afin d'éviter que les intrants ne partent dans l'eau.

Le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement passe notamment par le bio et les circuits courts. Si elle était élue, la liste de la Confédération entend « soutenir toutes les initiatives qui vont dans le sens d'une agriculture paysanne et biologique qui prennent en compte la relocalisation des productions, les critères sociaux, la cohérence des systèmes agraires, le lien avec la société ». A commencer par un soutien technique aux AMAP, aux boutiques de producteurs, aux organismes de type GAB ou GRAB, aux coopératives bio... Ainsi que divers projets émanant de collectifs d'agriculteurs et/ou de collectivités locales. « On va avoir besoin de plus en plus de produits fermiers et/ou bio pour répondre à la demande, aussi bien des particuliers que des collectivités locales. Le problème reste la commercialisation », explique Eric Morel, « d'où l'importance de se fédérer pour proposer une commercialisation commune ». Si elle est élue, la Confédération promet de jouer un rôle de facilitateur dans le montage de projet collectif, permettant d'assurer la production, la transformation, la vente dans une même filière. Elle cite en exemple le projet portée par la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, qui va créer à Saujon un site de transformation de viandes pour les éleveurs du bassin.

Quant à la transmission/installation, elle entend aller au-delà de ce qu'à mis en place ces dernières années la Chambre d'agriculture 17 avec le PAT : établir des listes recensant candidats à la reprise d'un côté, futurs cédants de l'autre, pour mieux accompagner la transmission en amont ; favoriser l'installation de plusieurs candidats sur une même exploitation avec des activités complémentaires ; simplifier les démarches du processus d'installation tout en continuant d'accompagner les personnes non issus du milieu agricole, bref, ne pas hésiter à innover dans les fonctionnements de l'agriculture.

[En savoir plus : les 14 propositions de la Confédération \(ici\)](#)

Le Modef : toujours plus de contrôle

Clément Merlet et Pascal Roy sont les deux têtes de liste Modef en Charente-Maritime. Au-delà de vouloir instaurer des prix minimums garantis pour toutes les productions, le Modef milite pour encadrer les marges de la grande distribution et des industriels, via notamment des mécanismes législatifs. Il compte exiger de l'UE et de l'OMC de meilleures mesures européennes de sauvegarde de l'agriculture, comme l'exemption à la règle de concurrence libre et non faussée pour les produits agricoles et alimentaires, et imposer les normes européennes aux produits d'importation. S'il était élu en Charente-Maritime, le Modef compte encourager et favoriser les projets

circuit-court collectifs, via les GAEC, CUMA pour les étapes de production et de transformation. Cela passe notamment par la « mise en place des fonds financiers, humains et matériels pour soutenir une relocalisation de l'approvisionnement alimentaire de la restauration collective ». Concernant la transmission et l'installation, le modef milite pour que la loi « encadre les prix des terres agricoles de sorte qu'ils soient en corrélation avec le revenu agricole qui peut être dégagé sur ces terres », quitte à faire « réviser les prix des terres par le tribunal paritaire des baux ruraux » ou avoir plus systématiquement recours au droit de préemption de la SAFER, dont elle souhaite également augmenter le droit de contrôle sur les transactions foncières.

[En savoir plus : Les 8 revendications clefs du Modef en détails \(ici\).](#)

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif

Publié sur aqui.fr le 22/01/2019

[Url de cet article](#)